

# COMMUNE DE POLMINHAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

### **OBJET : DELEGATION A UN ADJOINT AUX AFFAIRES SOCIALES ET AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

**Le Maire de la Commune de POLMINHAC**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-18 ;

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 Janvier 2023 fixant à 3 le nombre des adjoints au Maire ;

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection et de l'installation de Madame Josette VARET, en qualité d'Adjoint au Maire ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Josette VARET ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Josette VARET, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, est déléguée aux affaires sociales et aux affaires scolaires et à ce titre sera en charge concurremment avec nous des questions relatives aux affaires sociales et scolaires.

**Article 2** : Délégation permanente est également donnée à Madame Josette VARET, 2<sup>ème</sup> adjoint à l'effet de signer les documents et courriers relatifs à sa délégation.

**Article 3** : Copie du présent arrêté sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à POLMINHAC, le 30 Janvier 2023  
Le Maire, André BONHOMME

